

DESIGNATION :

Une maison à usage d'habitation sise sur le territoire de la commune de CHARRE, en très mauvais état d'entretien, sans aucun confort, sans électricité, avec un seul point d'eau et nécessitant d'importantes réparations, composée de :

- deux pièces au rez de chaussée,
- Deux chambres à l'étage,
- ancienne étable,

terrain ,
Le tout cadastré à la dite commune sous les relations suivantes :

<u>Sec.</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit.</u>	<u>Contenance</u>
ZL	84	Hameau de Haute	11a25ca.

IL EST ICI FAIT OBSERVER :

Que le bien présentement vendu provient de la division d'une parcelle de plus grande contenance, cadastrée anciennement comme suit :

SITUATION ANCIENNE :

<u>Sec.</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit.</u>	<u>Contenance</u>
ZL	59	Hameau dez Haute	1ha15a40ca.

Divisée de la manière suivante :

SITUATION NOUVELLE :

<u>Sec.</u>	<u>N°</u>	<u>Lieudit.</u>	<u>Contenance</u>
ZL	84	Hameau de Haute	11a25ca

présentement vendu .

ZL	85	Hameau de Haute	1h04a15ca
----	----	-----------------	-----------

reste la propriété du VENDEUR .

TOTAL EGAL A LA CONTENANCE EXPLOI

TEE 1h15a40ca.

Ainsi que cette division:

- résulte d'un document d'arpentage dressé par Monsieur de BAILLENX géomètre expert à SALIES DE BEARN le 4 DECEMBRE 1992, portant le numéro d'ordre 54 A dont l'original sera déposé au 1er Bureau des Hypothèques de PAU, avec l'extrait cadastral modèle I, et la copie des présentes aux fins des formalités de publicité foncière .

- A été autorisée par Mr le Président de la Commission Départementale d'aménagement foncier le 26 JANVIER 1993 .

Tel que le bien vendu s'étend se poursuit et comporte avec toutes ses appartenances et dépendances sans aucune exception ni réserve et tel qu'il figure en un plan de bornage, dressé par Mr de BAILLENX sus-nommé, demeuré annexé aux présentes après mention après avoir été approuvé par les parties .

EFFET RELATIF.

Le bien présentement vendu, appartient en propre à Madame CAPPÀ venderesse aux présentes,

Pour cette dernière l'avoir recueilli dans la succession de Monsieur Pierre PLANTE, en son vivant retraité, demeurant à SAUVETERRE DE BEARN, Maison de retraite de Coulomme, veuf en uniques noces de Madame Marie CARRAU, décédé en son domicile le 8 SEPTEMBRE 1991,

Sans laisser aucun enfant légitime naturel ou adoptif ou ayant fait l'objet d'une adoption plénière, ni

CC CL f

CHEMIN RURAL

Prise de vue
28,96

84

PROJET
81,40 m²

±
0,00

±
0,00

38,78

10,00

5,00

8,14

3,00

41,61

Habitation de Mr.
CLAVIJO Lucas

±
0,00

28,30

